

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 14 mai 2020
Délibération n°78

Extrait du Registre des Délibérations

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le jeudi 14 mai à 17h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 7 mai 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de M. DELUGA François, **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme TAPIN Martine, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. PEDEUBOY Jean-Louis, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. ICHARD Vincent**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAFON Bruno.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PEDEUBOY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe.

Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. BAUDY Serge (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DUDON Alain, M. ROUFFIAT Bruno, M. DERVILLÉ Luc, M. LASSALLE Jean-Claude.

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON :

Partenariat Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
Convention de coopération relative à la sensibilisation des scolaires du
Bassin d'Arcachon aux interactions entre l'homme et le milieu marin

Depuis 2017, une coopération relative à la sensibilisation des scolaires au milieu marin a été engagée entre le Parc naturel régional des Landes de Gascogne pour le compte de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA) et l'Agence française pour la biodiversité (devenue Office français de la biodiversité le 1^{er} janvier 2020) pour le compte du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA).

Le Comité Syndical du 25 octobre 2018 a approuvé une convention de coopération relative à la sensibilisation des scolaires du Bassin d'Arcachon et aux interactions entre l'homme et le milieu marin signée le 31 octobre 2018.

L'année pilote 2019/ 2020 se rapportant à cette convention a permis d'expérimenter un programme d'animation auprès de deux collèges (2 classes) du bassin d'Arcachon avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Bordeaux. Les animations sont conçues et assurées par l'équipe de la MNBA et la coordination est effectuée par le poste prévu par la convention.

Cette année pilote a permis d'affiner les coûts, d'appréhender les difficultés d'organisation, d'évaluer les animations et de communiquer sur le projet. Elle a montré également une forte adhésion des partenaires locaux et professionnels associés au projet.

Forts de cette dynamique et de l'engouement suscité auprès des enseignants, les partenaires souhaitent une montée en puissance du projet sur l'année scolaire 2020/2021.

L'objectif est de déployer l'animation auprès de 8 classes d'établissements secondaires du bassin d'Arcachon de la sixième à la seconde par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt lancé début Mai avec l'aide du Rectorat. ; les animations débutant dès septembre 2020, un travail préparatoire est nécessaire à compter de mai 2020.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence**

**Séance du 14 mai 2020
Délibération n°78**

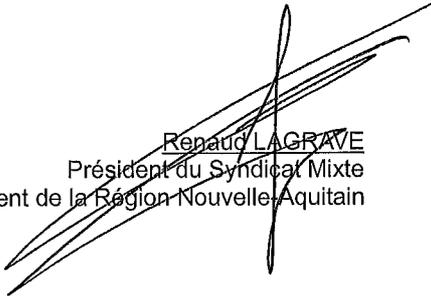
Pour ce faire et dans la continuité des principes de financement de la convention actuelle, **une nouvelle Convention précisant les moyens humains et matériels de cette poursuite a été élaborée par les deux parties et validée par l'office français de la Biodiversité.**

Lors de la délibération du dernier Comité Syndical du 2 mars 2020, le CS avait autorisé le Président à signer une nouvelle convention dans l'hypothèse de l'absence de Comité Syndical

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER le Président** à signer à nouveau cette nouvelle convention.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 15 mai 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndical Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitain